



CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

61 rue de la République
16560 AUSSAC-VADALLE

République Française
Département de la Charente

Je soussigné, Gérard LIOT, Maire de la commune d'Aussac-Vadalle certifie que :

Monsieur Patrick, Jean-François PRADIGNAC,
Né le 28/06/1963,
À Aussac-Vadalle (Charente),
Célibataire,
Fils de Robert, Rémy PRADIGNAC et de Lucienne LABBÉ,
Est décédé le 16/06/2021 à 15h30 et qu'il a laissé pour seuls héritiers :

- M. PRADIGNAC Sylvain, Alfred, Raymond – fils, domicilié 52 route du Gond-Pontouvre 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE
- Mme PRADIGNAC Maéva, Amandine – fille, domiciliée Etage 1, le Bourg, La-Gonterie-Boulouneix 24310 BRANTOME EN PERIGORD

Ayant seuls le droit de toucher et recevoir les sommes qui peuvent revenir et appartenir à la succession du défunt sus-nommé.

En foi de quoi a été délivré le présent certificat à la requête de Maéva, Amandine PRADIGNAC se portant fort et caution au nom des autres cohéritiers.

En Mairie, le 13 septembre 2021

Le Porte-fort

Le Maire,
Gérard LIOT

Signature



Signature et cachet